

COMMUNIQUÉ
20 Août 2020

**CONFINEMENT DES PERSONNES AGEES :
L'AD-PA RAPPELLE LA NECESSITE D'AUGEMENTER LES EFFECTIFS**

Dans le même esprit que le Président de la République rappelant récemment qu'il convenait de prêter attention au risque d'isolement des personnes âgées, B. BOURGUIGNON a confirmé ce jour qu'il ne saurait être envisagé un reconfinement généralisé des personnes âgées vivant en établissement.

L'AD-PA soutient pleinement cette position de l'Etat qui tient compte de l'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) dont l'AD-PA avait demandé la saisine.

Pour autant, si l'AD-PA soutient également le fait qu'il faille scrupuleusement maintenir les gestes barrières et renforcer les dépistages, elle rappelle que l'Etat doit surtout agir sur le nombre de professionnels auprès des personnes âgées, en établissement comme à domicile, puisque tous les rapports confirment leur manque criant.

En effet, si le projet de Loi Autonomie sur lequel le Président MACRON s'est de nouveau engagé devra être porté par une vision citoyenne des personnes âgées fragilisées, il devra également s'accompagner des investissements financiers indispensables.

L'AD-PA attend ainsi de l'Etat qu'il intègre le secteur de l'aide aux personnes âgées au plan de relance économique et engage d'ores et déjà des crédits nouveaux pour renforcer des équipes épuisées, préparer l'avenir du secteur et lutter contre le chômage.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 24

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées